Contrat fromage de chèvre et kiwis

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent

Le...../2014

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage : Les producteurs Laurence et Mathieu BESSOUAT - 64270 BERGOUEY VIELLENAVE ont pris connaissance de la charte AMAP® et s'engagent :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP et à êtreprésent les lundis chez Olivier Millard de 18h30 à 19h30
- -A répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur :

-Durée du Contrat : 6 mois pour 12 livraisons (livraisons tous les 15 jours)

-Dates des livraisons: les lundis 20 oct,3 et 17 nov, 1, 15 et 29 déc 2014, 12 et 26 jan, 9 et 23 fev, 9 et 23 mars 2015

								1				1			
Produits : chèvre et kiwis bio	Prix HT	Prix TTC	20/10	3/11	17/11	1/12	15/12	29/12	12/01	26/01	9/02	23/02	9/03	23/03	Total(€)
Bûche de chèvre : environ 250 g Frais - ½ sec - Affiné (entourer votre préférence)	6,44	6,80													
Crottin de chèvre: environ 100 g Frais - ½ sec - Affiné (entourer votre préférence)	2,65	2,80													
Fromage blanc : la barquette de 400 g	3.79	4,00													
Lait de chèvre : le litre	1,66	1,75													
1/4 Tomme souple de chèvre : environ 200 g	4.74	5,00													
1/4 de Tomme de chèvre : environ 300g	6,16	6,50													
Confiture de kiwis pommes, pot de 250 g	3.32	3.50													
Nectar de kiwis : le litre	3.79	4,00													
Kiwis, le kg	1.90	2,00	X	X	X	X	X	X							
Huile de tournesol BIO – 0.51	3.70	3.90													

NB: TVA à 5,5%

X=produit non disponible à cette période

Chèque(s) établis à l'ordre du producteur EARL BESSOUAT BERIE :

- en 1 chèque de

ou en 6 chèques de

en cas de paiement en 6 fois, les chèques seront remis au producteur chaque début de mois. Si un seul chèque, il sera remis au producteur au début du contrat (1 livraison) Arduradunak / contact Contrat fromage de chèvres et kiwis : Charles Lafond 06 03 20 46 13 amap@charles-lafond.fr

EARL BESSOUAT BERIE64270 BERGOUEY VIELLENAVE

REÇU

Produits laitiers de chèvre et kiwis bio	Prix HT €	TVA 5,5 % €	Prix TTC en €	20/10	3/11	17/11	1/12	15/12	29/12	12/01	26/01	9/02	23/02	9/03	23/03	Prix total en €
Bûche de chèvre : environ 250 g Frais - ½ sec - Affiné (entourer votre préférence)	6,44	0.36	6,80													
Crottin de chèvre: environ 100 g Frais - ½ sec - Affiné (entourer votre préférence)	2,65	0.15	2,80													
Fromage	3.79	0.21	4,00													
Lait de chèvre : le litre	1,66	0.09	1,75													
environ 200 g	4.74	0.26	5,00													
¹ / ₄ de Tomme de chèvre : environ 300g	6,16	0.34	6,50													
Confiture de kiwis pommes, pot de 250 g	3.32	0.18	3.50													
Nectar de kiwis : le litre	3.79	0.21	4,00													
Kiwis, le kg	1.90	0.10	2,00													
Huile de tournesol BIO – 0.51		0.20	3.90													

SOMME TOTALE (13 livraisons)

Chèque(s) établis à l'ordre du producteur EARL BESSOUAT BERIE :

- en 1 chèque - en 6 chèques de

en cas de paiement en 6 fois, les chèques seront remis au producteur chaque début de mois. Si un seul chèque, il sera remis au producteur au début du contrat (1ère livraison)